

Monsieur Brice HORTEFEUX
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des
Collectivités territoriales
1, Place Beauvau
75800-PARIS CEDEX 08

Paris, le 25 février 2010

Nos Réf : c/SG/2010.02.25 MOE--MB
Objet : Préavis de Grève 11 mars 2010

Lettre recommandée avec A/R n°1A 015 454 1720 9

Monsieur le Ministre,

Pour défendre la qualité de l'accueil des jeunes enfants, remise en cause par le projet de modification du décret du 20 février 2007, la Fédération CFDT INTERCO appelle les personnels des établissements d'accueil des jeunes enfants à participer à une journée de grève, le 11 mars 2010.

La fédération CFDT INTERCO souhaite que, comme le prévoit la loi, la période de préavis de grève soit mise à profit pour ouvrir la négociation.

La présente lettre vaut préavis de grève de 24 heures, de 0 heure à minuit, pour le jeudi 11 mars 2010. Ce préavis couvre l'ensemble des personnels des structures d'accueil des jeunes enfants, y compris ceux commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Marie-Odile ESCH
Secrétaire Générale

Copies **M. Eric WOERTH**, Ministre du Budget, des comptes publics, de la Fonction Publique et de la réforme de l'Etat - 139 rue de Bercy - 5^{ème} étage - 75012 Paris
M. Alain MARLEIX, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales - place Beauvau - 75008 Paris
M. Xavier DARCOS, Ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville - 127 rue de Grenelle - 75007 Paris
Mme Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la famille, de la solidarité et de la ville - 14 avenue Duquesne - 75007 Paris